



CABINET DU PREFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Evry, le 13 juillet 2012

Communiqué de presse
Election cantonale partielle
dans le canton de RIS-ORANGIS

Afin de pourvoir à la vacance du poste de conseiller général du canton de RIS-ORANGIS consécutive à la démission de Monsieur Thierry Mandon et de sa suppléante Madame Kheïra Benbadra, les électeurs de la commune de Ris-Orangis sont convoqués le **dimanche 9 septembre 2012** à l'effet de procéder à l'élection d'un conseiller général.

Le second tour de scrutin, s'il est nécessaire d'y procéder, aura lieu le **dimanche 16 septembre 2012**.

Les bureaux de vote seront ouverts à 8h00 et clos à 20h00.

L'élection se fera au scrutin majoritaire à deux tours.

Nul n'est élu membre du conseil général au premier tour de scrutin s'il n'a réuni :

- la majorité absolue des suffrages exprimés,
- un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

Au deuxième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, l'élection sera acquise au plus âgé.

Les déclarations de candidatures devront être déposées à la Préfecture de l'Essonne, Bureau des Elections, pour le premier tour, du lundi 20 août au vendredi 24 août 2012 de 9h à 12h et de 14h à 17h.

En cas de second tour, le dépôt des candidatures s'effectuera le lundi 10 septembre 2012 de 9h à 17h.

Contacts presse Préfecture :

- Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la Communication Interministérielle :

☎ 01 69 91 90 36 - 06 27 06 10 65 Fax 01 69 91 96 68 – mel nathalie.rousselet@essonne.pref.gouv.fr

- Marie-José DACHE, Adjointe au Chef du bureau de la communication :

☎ 01 69 91 90 54 - 06 31 14 18 36 Fax 01 69 91 96 68 – mel marie-jose.dache@essonne.pref.gouv.fr